



ASLC BERSTETT
Football Club



UNION CHORALE « Les
Troubadours » BERSTETT

1er VIDE GRENIER à BERSTETT

Dimanche 4 Juin 2017
de 6 heures à 18 heures

Avec une petite animation

- attraction foraine pour enfants
- danses folkloriques dans les fermes par le GROUPE D'ART POPULAIRE
- petite dégustation de vins
- exposition de voitures anciennes
- exposition de peintures et poterie par le Centre de Loisirs

Restauration

- à midi : barbecue et tartes flambées dans une ferme
- le soir : tartes flambées



En vert, les rues réservées au VIDE GRENIER

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
CONTACTEZ :

Anny ZEISSLOFF 06 07 70 63 71
Angélique ROUX 06 49 09 23 20

**REGLEMENT DU VIDE GRENIER DE BERSTETT
DIMANCHE 4 JUIN 2017**

- Le vide grenier est uniquement ouvert aux particuliers et donc interdit aux professionnels
- L'inscription n'est prise en compte qu'au moment du règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de .../l'ASLC BERSTETT, les places non payées ne seront pas réservées.
- Les stands de boissons et de restauration seront exclus, car réservés aux organisateurs.
- Le prix des emplacements est de 12 Euros les 5 mètres linéaires, 2€ le mètre supplémentaire. Une caution « propreté » de 20 € par exposant sera demandée à l'inscription.
- La vente d'armes blanches mouchetées ou explosives est strictement interdite.
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du vide grenier
- Toute manifestation bruyante est interdite.
- Les animaux doivent être tenus en laisse, nous ne pourrions être tenus pour responsables en cas d'accident.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vol survenant aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.
- Les emplacements sont attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations.
- Les places non occupées à 8 heures seront remises à la disposition de l'organisateur et ne seront pas remboursées.
- Déchets : L'exposant s'engage à laisser son emplacement dans un parfait état de propreté à la fin de la manifestation et à remporter ses déchets (invendus, cartons, emballages etc...). La caution « verte » de 20€ demandée à l'inscription sera remboursée après constat de la propreté de l'emplacement par l'organisateur.
- Il est demandé aux exposants de respecter l'intégralité des clôtures des riverains, l'accrochage de marchandises sans leur accord est interdit.
- HEURES D'OUVERTURE : à partir de 6 heures pour l'installation des stands
- La manifestation aura lieu même en cas d'intempéries.

**Talon-réponse à retourner avant le 28 février 2017 à
Anny Zeissloff – 3, rue du Moulin – 67370 BERSTETT
Ou à
Angélique ROUX 70, rue du Général Leclerc
67450 MUNDOLSHEIM**

NOM :

Prénom :

Adresse :
N° Rue
CP VILLE
Téléphone privé : Téléphone port. :

Adresse mail

N° de carte d'identité ou de passeport (obligatoire)
.....

Délivré (e) le : par

Réserve emplacement (s) de 5 mètres et ... mètres supplémentaires au Vide Grenier de 67370 BERSTETT

Au prix unitaire de 12 € soit : €
..... mètre (s) supplémentaire(s) à 2 € soit :
Caution « propreté » : 20.00 €
Total du règlement : €

(chèque à établir à l'ordre de l'ASLC BERSTETT)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et certifie sur l'honneur ne pas être un professionnel

Le _____ Signature _____